

INFORMATIONS AUX HABITANTS

1. NON RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE.

Le Préfet de la Moselle vient de notifier la **non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** pour la sécheresse/réhydratation des sols argileux du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015, via l'arrêté interministériel du 16 septembre 2016, publié au Journal Officiel du 21 octobre 2016 et au regard des dispositions des articles L.125-1 et L.125.3 du code des assurances. Il ressort du rapport météorologique que les critères météorologiques ne sont pas avérés par les experts de la commission.

2. MESSAGE DE LA GENDARMERE NATIONALE.

Une recrudescence de cambriolages est actuellement recensée sur le département. Il faut être vigilant et signaler sans aucune hésitation tous faits paraissant suspects, en composant le 17.

3. OBJETS TROUVES.

Des livres, un bloc-notes, une carte SYDEM PASS ainsi qu'une clé ont été trouvés. Les différents propriétaires pourront venir les récupérer au secrétariat de mairie durant les heures d'ouverture au public.

4. OPERATION " BRIOCHES DE L'AMITIE ".

L'opération des Brioches de l'Amitié 2016 a dégagé la somme de **451,29 €** qui a été versée à l'Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés de la Région de Sarreguemines. Merci aux donateurs et au syndicat des arboriculteurs.

5. COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2016.

La Commémoration du 11 Novembre 2016 débutera par une messe commune pour les communautés de paroisses Ste Cécile aux Pays des Lacs et St Jean Baptiste des Etangs, célébrée à 09h 00, en l'église de SAINT-JEAN ROHRBACH. A 10 heures aura lieu le dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Saint-Jean Rohrbach, suivi d'un vin d'honneur sous le préau couvert des écoles. Tous les habitants y sont cordialement invités.

6. PASSAGE DU RELEVEUR E.R.D.F.

Le prochain passage du releveur de compteurs électriques aura lieu du **22 novembre 2016 au 23 novembre 2016**. En cas d'absence au domicile vous pourrez communiquer vos index par internet sur le site www.enedis.fr ou par téléphone au 0820 333 433 (coût : 0,12 € la minute).

7. RESULTATS DE L'INSPECTION DU VILLAGE DU 29 OCTOBRE 2016.

L'inspection du village par la commission hygiène et sécurité en date du 29 octobre 2016 a fait ressortir 41 remarques formulées dont 32 pour trottoirs/caniveaux non nettoyés de longue date ; 1 pour haies dépassant sur domaine public et 8 cas divers. Un nouveau contrôle sera effectué par le maire, **samedi 19 novembre 2016** dans la journée. A l'issue de cette seconde vérification, des courriers seront adressés aux propriétaires concernés.

8. INSCRIPTION POUR LES FONDS DE COUPE ET BOIS EN STERES PAR BUCHERON.

Les **souhaits** pour les fonds de coupe et les bois enstérés se feront au secrétariat de mairie jusqu'au **01 décembre 2016 inclus**. Les personnes intéressées devront obligatoirement disposer d'un chauffage total ou partiel au bois. Une seule demande est valable par foyer.

9. MANIFESTATION EN L'HONNEUR DES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS.

La manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans aura lieu **dimanche 27 novembre 2016 à partir de 11h 30** à la salle A.J.L.C. Les invitations individuelles seront envoyées prochainement.

10. ATTRIBUTION DES PRODUITS DES BAUX DE CHASSE 2016 AUX PROPRIETAIRES.

Les listes par lot de chasse ainsi que les montants à percevoir par les propriétaires seront affichées dans le tableau d'affichage situé à l'extérieur de la mairie à partir du **25 novembre 2016**. Les montants à percevoir par lot et par are sont les suivants : **0,1347 € / are** pour le lot n° 1 ; **0,069221 € / are** pour le lot n° 2 et **0,017823 € / are** pour le lot n° 3. La liste sera également consultable au secrétariat de mairie durant les heures d'ouverture au public. Les sommes en question seront payées par la trésorerie de Puttelage aux Lacs, par virement bancaire, après transmission d'un relevé d'identité bancaire (RIB) à la trésorerie par le propriétaire.

11. FERMETURE DE LA DECHARGE DES DECHETS VERTS SISE RUE DES FLEURS.

La décharge des déchets verts, située rue des Fleurs, sera fermée à compter du **01 décembre 2016**. Les modalités d'ouverture en 2017 seront communiquées dès que possible. Les déchets verts seront gérés en 2017 par la C.A.S.C.

12. RAPPEL - RECENSEMENT MILITAIRE POUR LES JEUNES A 16 ANS.

Le recensement militaire pour les jeunes est obligatoire à partir de 16 ans. Il n'y a pas de convocation spécifique émise par la mairie. Ce recensement enclenche la mise à disposition d'un certificat qui sera demandé pour toute inscription à des examens ou concours.

St-Jean Rohrbach, le 06 novembre 2016.



Le maire

Cyrille FETIQUE